



COMMUNIQUÉ DE PRESSE | BRUXELLES, 4 avril 2025, 9h30 - Elia Group (Euronext : ELI)

Information réglementée – Information privilégiée

## 93,81% des nouvelles actions souscrites à la clôture de la période de souscription pour les détenteurs de droits de préférence. La vente des scrips dans le cadre d'un placement privé à des investisseurs institutionnels débute aujourd'hui

**CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS (Y COMPRIS SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS, TOUT ÉTAT DES ÉTATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA), EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD OU DANS AUCUN AUTRE ÉTAT OU AUCUNE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE.**

**Avertissement :** Investir dans des actions et négocier des droits de préférence comporte des risques économiques et financiers, comme c'est le cas pour tout investissement en actions. Un investisseur potentiel doit considérer, lorsqu'il prend sa décision d'investissement, qu'il pourrait perdre tout ou une partie de son investissement.

Avant d'investir dans les actions offertes ou de négocier des droits de préférence, les investisseurs sont invités à lire toutes les informations fournies dans le [prospectus](https://investor.eliagroup.eu/offering) approuvé par la FSMA et disponible sur le site web d'Elia Group (<https://investor.eliagroup.eu/offering>). Veuillez-vous référer à la section « Facteurs de risque » du prospectus préparé par Elia Group pour une description des facteurs à prendre en compte avant de souscrire aux actions ou de négocier les droits de préférence, et dans laquelle les facteurs de risque les plus importants ont été présentés en premier dans chaque (sous-)catégorie. Tous ces facteurs doivent être pris en compte avant d'investir dans des actions, des droits de préférence ou des scrips. Plus précisément, des investisseurs potentiels doivent être conscients que le Groupe est soumis à un vaste ensemble de réglementations et que ses revenus dépendent en grande partie de la méthodologie tarifaire applicable sur ses principaux marchés, qui est soumise à des changements potentiels et à des révisions périodiques. En outre, l'incapacité du Groupe à maintenir un équilibre entre la demande et l'approvisionnement d'énergie sur le réseau peut entraîner un délestage, avoir d'importantes conséquences négatives sur la sécurité de l'approvisionnement du pays et, dans certaines circonstances, entraîner sa responsabilité et avoir un impact négatif sur ses résultats d'exploitation. Par ailleurs, les bénéfices futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à réaliser son programme d'investissement envisagé et de la croissance organique prévue de sa base d'actifs régulés (RAB). Enfin, une révision à la baisse de la notation de crédit de la Société, d'Elia Transmission Belgium et/ou d'Eurogrid GmbH pourrait affecter leur capacité à accéder aux marchés de capitaux et impacter leur situation financière et leur capacité de refinancement.

Ces documents ne peuvent être diffusés, publiés ou distribués, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District de Columbia), sauf aux acheteurs institutionnels qualifiés ('qualified institutional buyers') (« QIBs ») au sens de la Rule 144A du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Ces documents ne constituent ni ne font partie d'aucune offre ou sollicitation d'achat

ou de souscription, ou d'un investissement dans des titres aux États-Unis. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du Securities Act.

**Toute décision d'investir dans des titres dans le cadre de l'offre doit être basée sur toutes les informations fournies dans le prospectus et ses éventuels suppléments, le cas échéant. L'approbation du prospectus par la FSMA ne doit pas être considérée comme une approbation de la Société ou de la qualité des droits de préférence ou des nouvelles actions offertes.** Les informations relatives aux coûts et à la fiscalité en rapport avec l'offre figurent dans le prospectus relatif à l'offre qui est disponible sur le site internet d'Elia Group indiqué ci-dessus. Sous réserve d'exonérations et/ou de taux réduits, un précompte mobilier belge de 30 % est en principe prélevé sur les dividendes versés sur les actions.

**BRUXELLES - Elia Group SA (la « Société », le « Groupe » ou « Elia Group ») annonce aujourd'hui que 20.463.396 nouvelles actions ou 93,81% d'un maximum de 21.814.521 nouvelles actions offertes dans le cadre de son offre avec droits de maximum € 1.349.882.559,48 ont été souscrites au prix de souscription de € 61,88 par nouvelle action, sur la base de 1 nouvelle action pour 4 droits de préférence. La période de souscription avec droits de préférence s'est clôturée le 3 avril 2025 à 16h CET. La vente des scrips par placement privé à des investisseurs institutionnels commence aujourd'hui.**

Les 5.404.502 droits de préférence, représentés par le coupon n°24, qui n'ont pas été exercés à la fin de la période de souscription des droits ont été convertis en un nombre égal de scrips (les « **Scrips** »). Les Scrips seront mis en vente dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels (le « **Placement Privé de Scrips** »). Cette vente aura lieu aujourd'hui et devrait se clôturer le même jour.

Le produit net de la vente de Scrips (arrondi à un centime d'euro inférieur par droit de préférence non exercé) après déduction des frais, charges et toutes formes de dépenses que la Société doit supporter pour la vente des Scrips (le cas échéant) sera distribué de manière proportionnelle entre l'ensemble des détenteurs de droits de préférence qui ne les ont pas exercés, à moins que le produit net de la vente des Scrips divisé par le nombre total de droits de préférence non exercés soit inférieur à € 0,01, auquel cas le produit net sera transféré à la Société.

Les acquéreurs de Scrips dans le cadre du Placement Privé de Scrips s'engageront irrévocablement à souscrire au nombre correspondant de nouvelles actions dans Elia Group au prix de € 61,88 par nouvelle action au ratio de 1 nouvelle action pour 4 droits de préférence sous forme de Scrips.

Le résultat du Placement Privé de Scrips, les résultats globaux de l'offre avec droits et le montant dû aux détenteurs de droits de préférence non exercés (le cas échéant) devraient être annoncés dans un communiqué de presse plus tard dans la journée, qui sera disponible sur <https://investor.eliagroup.eu/offering> et <https://www.eliagroup.eu/en/news/press-releases>. À la demande de la Société, la négociation de ses actions sur Euronext Brussels a été suspendue jusqu'à la publication d'un tel communiqué de presse, qui devrait paraître plus tard dans la journée.



La remise des nouvelles actions doit avoir lieu à la date de valeur du 8 avril 2025. Les nouvelles actions seront en principe négociables sur Euronext Brussels à partir de cette même date.

L'Autorité belge des services et marchés financiers a approuvé le prospectus préparé par Elia Group le 25 mars 2025. L'approbation du prospectus ne doit pas être considérée comme une recommandation de la qualité des nouveaux titres offerts.

Sous réserve des restrictions légales applicables, des informations additionnelles sont disponibles sur <https://investor.eliagroup.eu/offering>.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Ces documents ne peuvent être diffusés, publiés ou distribués, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District de Columbia), sauf aux acheteurs institutionnels qualifiés (*'qualified institutional buyers'*) (« **QIBs** ») au sens de la Rule 144A du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Ces documents ne constituent ni ne font partie d'aucune offre ou sollicitation d'achat ou de souscription, ou d'un investissement dans des titres aux États-Unis. Les actions mentionnées dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act.

Les actions ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une transaction non soumise aux exigences d'enregistrement de la loi sur les valeurs mobilières. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.

Ces documents (et les informations qu'ils contiennent) ne sont pas destinés à être diffusés, publiés ou distribués, directement ou indirectement, en tout ou en partie, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction où cela pourrait constituer une violation des lois ou des réglementations en vigueur dans cette juridiction.

Cette communication est distribuée et ne s'adresse qu'à (i) des personnes situées en dehors du Royaume-Uni ; (ii) des professionnels de l'investissement visés à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** ») ; (iii) des entités fortunées visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre ; et (iv) d'autres personnes auxquelles elle peut être légalement communiquée (toutes les personnes visées aux points (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus étant désignées ensemble comme les "personnes concernées").

Dans tout État membre de l'Espace économique européen autre que la Belgique et l'Allemagne, ces documents sont uniquement adressés aux et ne visent que les personnes dans les États membres de l'Espace économique européen (l'« **EEE** ») qui sont des "investisseurs qualifiés" au sens de l'article 2 (e) du Règlement Prospectus (Règlement (UE) 2017/1129) (le « **Règlement Prospectus** »), et toute personne n'étant pas un investisseur qualifié ne devrait agir ou se fier à cette communication ou à l'un quelconque de ses contenus. En outre, au Royaume-Uni, ces documents sont uniquement adressés aux et ne visent que les personnes qui sont des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus étant donné qu'il fait partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018, et toute personne n'étant pas un investisseur qualifié ne devrait agir ou se fier à cette communication ou à l'un quelconque de ses contenus. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ces documents font référence est accessible uniquement aux personnes pertinentes et seules les personnes pertinentes seront tenus par toute invitation, offre ou accord de souscrire, d'acheter ou autrement d'acquérir toute valeur mobilière

auquel il est fait référence dans le présent document. Toute personne n'étant pas une personne pertinente ne devrait agir ou se fier à cette communication ou à l'un quelconque de ses contenus.

Ces documents ne constituent pas un prospectus et les investisseurs ne doivent pas souscrire aux actions qui y sont mentionnées, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus qui sera publié par la Société en temps utile dans le cadre de l'offre au public et l'admission des actions du capital de la Société à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles (le « **Prospectus** »).

Le Prospectus n'est pas un prospectus ou une déclaration d'information sur un produit ou une autre déclaration d'information en vertu de la loi australienne de 2001 sur les sociétés (le « **Corporations Act** ») et ne constitue pas une recommandation d'acquisition, une invitation à faire une demande, une offre de demande ou d'achat, une offre d'organiser l'émission ou la vente, ou une offre d'émission ou de vente de titres en Australie, sauf dans les cas indiqués ci-dessous. Le présent Prospectus n'a pas été préparé spécifiquement pour les investisseurs australiens et n'est pas tenu d'inclure, et ne prétend pas inclure, toutes les informations qui seraient requises dans un prospectus ou une déclaration d'information sur le produit en vertu du Corporations Act. La Société n'a pas autorisé ou pris de mesures pour préparer ou déposer auprès de l'Australian Securities and Investments Commission (« **ASIC** ») un prospectus ou une déclaration d'information sur le produit conforme à la loi australienne.

Toute offre de titres en Australie ne peut être faite qu'à des personnes (« **Investisseurs Exonérés** ») qui sont des investisseurs avertis (*'sophisticated investors'*) (au sens de l'article 708(8) du Corporations Act), des investisseurs professionnels (*'professional investors'*) (au sens de l'article 708(11) du Corporations Act) ou autrement en vertu d'une ou plusieurs exemptions contenues dans l'article 708 du Corporations Act de sorte qu'il est légal d'offrir les titres sans divulgation aux investisseurs en vertu du chapitre 6D du Corporations Act.

Aucun prospectus n'a été déposé auprès d'une commission des valeurs mobilières ou de toute autre autorité régulatoire similaire au Canada en lien avec les titres de la Société auxquels ce communiqué de presse se rapporte. Aucune de ces commissions des valeurs mobilières ou autorités régulatrices similaires au Canada n'a examiné ou approuvé en aucune manière la valeur de toute offre proposée de ces titres, et toute déclaration contraire constitue une infraction.

Au Canada, le communiqué de presse peut uniquement être adressé à une personne (« **Investisseur Canadien Éligible** ») dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec qui est (a) un investisseur accrédité (*'accredited investor'*) tel que défini au paragraphe 1.1 du Règlement national 45-106 sur les dispenses de prospectus ou, en Ontario, tel que défini au paragraphe 73.3(1) de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario); et (b) un client autorisé (*'permitted client'*), tel que

défini au paragraphe 1.1 du Règlement national 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.

Ces documents ne constituent pas et ne font pas partie d'une offre ou d'une sollicitation d'offre de souscription d'actions ou d'autres titres.

BNP Paribas Fortis SA/NV est agréée et réglementée par la Banque centrale européenne et la Banque nationale de Belgique et réglementée par l'Autorité des Services et Marchés Financiers, Citigroup Global Markets Limited et Goldman Sachs International sont agréées par la Prudential Regulation Authority («PRA») et réglementées par la PRA et la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni. Ils agissent exclusivement pour la Société et personne d'autre dans le cadre de l'Offre avec Droits et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société pour fournir les protections accordées aux clients de BNP Paribas Fortis SA/NV, Citigroup Global Markets Limited et Goldman Sachs International respectivement, ni pour fournir de conseils dans le cadre de l'Offre avec Droits.

## À propos d'Elia Group

### L'un des cinq principaux GRT européens

Elia Group est un acteur clé dans le transport d'électricité. Nous veillons à chaque instant à l'équilibre entre production et consommation, approvisionnant 30 millions d'utilisateurs finaux en électricité et gérons 19.741 km de liaisons à haute tension via nos filiales en Belgique (Elia) et dans le nord et l'est de l'Allemagne (50Hertz), ce qui signifie que nous figurons parmi les 5 plus grands gestionnaires de réseau européens. Nous mettons un réseau électrique robuste et fiable à plus de 99 % au service de la communauté et du bien-être socioéconomique. Nous voulons également servir de catalyseur à une transition énergétique réussie vers un système énergétique fiable, durable et abordable.

### Acteur de la transition énergétique

En développant les connexions internationales à haute tension et en intégrant des quantités toujours plus importantes d'énergie renouvelable dans notre réseau, nous favorisons à la fois l'intégration du marché européen de l'énergie et la décarbonisation de la société. Nous optimisons également en permanence nos systèmes opérationnels et développons de nouveaux produits de marché afin que de nouvelles technologies et de nouveaux acteurs du marché puissent accéder à notre réseau, facilitant ainsi la transition énergétique.

### Dans l'intérêt de la communauté

Acteur central dans le système énergétique, Elia Group agit dans l'intérêt de la communauté. Nous répondons à la hausse rapide des énergies renouvelables en adaptant constamment notre réseau de transport. Nous veillons aussi à réaliser nos investissements dans les délais et les budgets impartis, tout en garantissant une sécurité maximale. Nous adoptons une gestion proactive des parties prenantes lors de la réalisation de nos projets : nous entamons une communication bilatérale avec tous les acteurs concernés dès le début du processus. Nous mettons également notre expertise à disposition du secteur pour construire le système énergétique de demain.

### Ouverture internationale

Outre ses activités de gestionnaire de réseau de transport, Elia Group fournit des services de conseil à des clients internationaux par l'intermédiaire de sa filiale Elia Grid International. Ces dernières années, le groupe a lancé de nouvelles activités non régulées telles que re.alto - la première place de marché européenne pour l'échange de données énergétiques via des API énergétiques standardisées - et WindGrid, une filiale qui continuera à développer les activités du groupe à l'étranger, en contribuant au développement de réseaux électriques offshore en Europe et au-delà.

La société Elia Group est une société cotée en bourse dont l'actionnaire principal est la holding municipale Publi-T/NextGrid Holding.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

#### Relations avec les investisseurs

Yannick Dekoninck | M +32 478 90 13 16 | [investor.relations@elia.be](mailto:investor.relations@elia.be)

Stéphanie Luyten | M +32 467 05 44 95 | [investor.relations@elia.be](mailto:investor.relations@elia.be)

#### Communication d'entreprise

Marleen Vanhecke | M +32 486 49 01 09 | [marleen.vanhecke@elia.be](mailto:marleen.vanhecke@elia.be)

#### Groupe Elia SA/NV

Boulevard de l'Empereur 20 | Keizerslaan 20 | 1000 Bruxelles | Belgique